

## Séance du 18 mai 2016

Le conseil municipal s'est réuni sous la présidence de M. Cédric LINDECKER. Tous les conseillers sont présents sauf M. Laurent SIMONIN qui donne pouvoir M. Francis SCHWEITZER, Mme Claudine REGAZZONI à Mme Chantal PIREDDU. M. Michaël TAILLARD est absent.

Mme Corinne PIQUARD est secrétaire de séance

Début de séance : 20h30

Le compte rendu de la séance du 6 avril 2016 est approuvé à l'unanimité

### 1/ Contrat saisonnier

Le Conseil Municipal après avoir délibéré, décide la création d'un poste d'agent des espaces verts saisonnier avec les conditions suivantes : période du 20 mai au 31 août 2016, proportion de 5/35<sup>ème</sup> traitement correspondant à l'échelon 01 du grade d'adjoint technique territorial de 2<sup>ème</sup> classe, soit indice brut 340.

pour : 10 contre : 0 abstention : 0

### 2/ Francas : bilan des activités 2015 et prévisionnel 2016

Le Conseil Municipal après avoir pris connaissance du bilan des activités 2015 et du prévisionnel 2016, et délibéré, approuve les documents présentés par l'association des Francas.

pour : 10 contre : 0 abstention : 0

### 3/ Francas : compte d'exploitation 2015 et budget prévisionnel 2016

Le Conseil Municipal après avoir pris connaissance du compte d'exploitation 2015 et du prévisionnel 2016, et délibéré, approuve les documents présentés par l'association des Francas comme suit :

Compte d'exploitation 2015 :

équilibré en recettes et en dépenses à 205 132.94 €

Budget prévisionnel 2016 :

équilibré en recettes et en dépenses à 216 297 €

pour : 10 contre : 0 abstention : 0

### 4/ Travaux d'accessibilité : devis

Monsieur le Maire rappelle aux membres du Conseil que des travaux ont été programmés dans le cadre de la loi sur l'accessibilité. Il présente le devis de l'entreprise KOLLY TP pour la mise en place d'une rampe PMR (bâtiment Mairie). Le Conseil Municipal après avoir délibéré, accepte l'offre de l'entreprise KOLLY TP pour un montant de 800 € HT.

pour : 10 contre : 0 abstention : 0

### 5/ Participation à la mutuelle complémentaire des agents territoriaux

Le Conseil municipal,

Vu le Code général des collectivités territoriales,

Vu l'avis favorable du CTP du 15 mars 2016

Entendu l'exposé de Monsieur Cédric LINDECKER, Maire, et après en avoir délibéré, décide

- de participer à la couverture complémentaire santé souscrite de manière individuelle auprès d'un organisme labellisé par les agents titulaires et stagiaires à compter du 1<sup>er</sup> juin 2016, en versant aux agents ayant justifié de leur adhésion une participation financière mensuelle égale à 50 % de leur adhésion et modulée au prorata du temps de travail.

- de prévoir la dépense correspondante au budget communal.

pour : 10 contre : 0 abstention : 0

## **6/ Budget Commune : décision modificative n° 1**

Afin de corriger l'imputation d'un compte voté lors du Budget primitif 2016, le Conseil municipal décide le virement de crédits suivant :

Compte 775 - 190 €

Compte 773 + 190 €

pour : 10 contre : 0 abstention : 0

## **7/ Eclairage public**

Le bilan constaté sur 6 mois est satisfaisant et n'a pas apporté de remarques négatives de la part des administrés. Le Conseil Municipal décide donc de reconduire l'extinction de l'éclairage public en établissant deux périodes :

- du 1<sup>er</sup> mai au 31 août : de 23h30 à 5h00

- du 1<sup>er</sup> septembre au 30 avril : de 23h00 à 5h00

Il prévoit également l'achat de deux panneaux de signalisation.

Monsieur le Maire prendra l'arrêté correspondant.

pour : 10 contre : 0 abstention : 0

Fin de la séance : 21h30

Vu pour être affiché le 20 mai 2016, conformément aux prescriptions de l'article L.121-17 du Code des Communes

*(Sceau de la mairie)*

Le Maire,  
Cédric LINDECKER